

Monsieur le Maire, Laurent NICOLAS, ouvre la séance.

Présents : Mme Nicole QUEYREL, Mrs Laurent CERESA, Joël EYRAUD, Christophe GUILLON, Stéphane JACOB.

Absents :

Mme Josiane BOISSERENQ, donne procuration à M. Laurent NICOLAS.

Mme Florence CHEVALIER.

M. Julien ASTRION.

M. Florent CHARPIN.

M. Joël VALLON, donne pouvoir à Mme Nicole QUEYREL

Mme Nicole QUEYREL est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de séance **du 28 Avril 2023** a été approuvé par les membres du conseil municipal 8 voix POUR, sur 8.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour.

### **1. Choix de l'entreprise goudronnage - subvention 2022.**

Concernant la réfection de la première section de la route située au quartier des Taburles (partie haute):

-L'appel à candidatures a été réalisé le 18 avril 2023, auprès de 3 entreprises : La Routière du Midi, La Colas et le groupe Eiffage.

-La date limite de réponse était le 05 mai 2023 à 12h au plus tard.

-Les entreprises Routière du Midi et Colas ont répondu à l'offre.

-L'ouverture des plis a été faite le 05 mai 2023 à 14h.

#### **Analyse des offres :**

L'estimation faite par IT05 donnait un montant de 20 000 euros HT, pour ce projet. (24 000 euros TTC).

Concernant les offres reçues :

-L'offre de l'entreprise Colas s'élève à : 24 375 euros HT, soit 29 250 euros TTC.

-L'offre de l'entreprise Routière du midi s'élève à : 26 220 euros HT, soit 31 464 euros TTC.

IT05 a procédé à une notation de ces 2 offres, en fonction de 2 critères : le prix pour 60%, la valeur technique pour 40%.

L'entreprise Colas obtient la note globale de : 94

(60 pour le prix et 34 pour la valeur technique)

L'entreprise Routière du Midi obtient la note globale de : 88.78

(55.78 pour le prix et 33 pour la valeur technique)

Au vu de ces éléments, IT05 propose de retenir l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal décide de suivre la proposition faite par IT05, soit de retenir l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité 8 voix POUR, sur 8.*

**Divers :**

- Suite à une panne informatique, l'entreprise LDI, a établi un devis pour le changement de l'unité centrale et d'un écran pour un montant HT de 1 591.17 euros.
- Les habitants du quartier des Catinons ont adressé un courrier au Département 05, évoquant la dangerosité de la route, malgré une limitation à 50kms/h, lors du ramassage scolaire effectué par le groupe ZOU.

M. VILLIE du Département 05 et un représentant du groupe ZOU se sont rendus sur place avec des membres du Conseil Municipal. De nouveaux panneaux de signalisation devraient être posés, un zébra devrait être réalisé au sol, afin de renforcer la sécurité du lieu de ramassage scolaire.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,  
Laurent NICOLAS



La secrétaire de séance,  
Nicole QUEYREL

